

Emploi et aspects sociaux de la stratégie Europe 2020

La dimension sociale et de l'emploi de l'intégration européenne est un élément clé de la stratégie Europe 2020, qui vise à assurer une "croissance inclusive". Quatre ans après le lancement de cette stratégie, la Commission a commencé à la réexaminer. De son côté, le Parlement européen élabore une résolution sur l'emploi et les aspects sociaux de la stratégie Europe 2020.

Dimension sociale et de l'emploi de la stratégie Europe 2020

En 2010, en adoptant la [stratégie Europe 2020](#), l'Union européenne établissait un programme d'action global pour la décennie à venir, dans le but d'accroître la compétitivité de l'Union, tout en renforçant la dimension sociale de son économie. La stratégie fixe cinq grands objectifs, dont trois sont liés aux politiques sociale et de l'emploi au niveau de l'Union: 1) augmenter le taux d'emploi de manière à ce que 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi; 2) réduire de 20 millions de personnes au moins le nombre de personnes en situation de pauvreté ou menacées de pauvreté et d'exclusion sociale; 3) réduire le décrochage scolaire et veiller à ce qu'au moins 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans obtiennent un diplôme de l'enseignement supérieur. Ces objectifs sont complétés par des objectifs nationaux pour chaque État membre. Depuis 2011, ces programmes sont réexaminés chaque année au niveau de l'Union dans le cadre du [semestre européen](#). La crise a montré l'importance que revêtent les marchés du travail, les systèmes de protection sociale et l'inclusion sociale pour renforcer les politiques socioéconomiques et a mis en évidence la nécessité de renforcer la dimension sociale de la nouvelle "gouvernance économique" de l'Union. En [octobre 2013](#), la Commission a proposé un nouvel outil d'alerte précoce ([le tableau de bord des indicateurs clés en matière sociale et d'emploi](#)), qui vise à mieux intégrer les politiques sociales et de l'emploi dans le semestre européen et qui est mis en œuvre depuis le cycle de 2014.

Quelle est la situation sociale et de l'emploi dans l'Union quatre ans plus tard?

Quatre ans plus tard, la Commission a proposé de réexaminer la stratégie Europe 2020, en adoptant, le 5 mars 2014, une communication intitulée "[État des lieux de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive](#)". Selon la conclusion préliminaire de cette communication concernant les premières années de la mise en œuvre de la stratégie, les progrès en vue de la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020 ont été mitigés. Compte tenu des dernières évolutions, l'Union se rapproche de la réalisation des [objectifs](#) qu'elle s'est fixée en matière d'éducation ou est sur le point de les atteindre (personnes ayant quitté prématurément l'éducation ou la formation en 2013: 12 % / objectif: 10 %; personnes diplômées de l'enseignement supérieur: 36,9 % / objectif: 40 %). Néanmoins, les progrès sont inégaux en matière d'emploi (taux d'emploi en 2013: 68,4 % / objectif: 75 %) et insuffisants en matière de réduction de la pauvreté (personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale en 2013: 122,6 millions / objectif: 96,4 millions). En outre, les [inégalités](#) se creusent au niveau de la répartition des richesses et des revenus et les [disparités](#) s'accroissent entre les États membres en ce qui concerne la situation sociale et de l'emploi.

Parlement européen

Le Parlement a toujours participé activement à l'élaboration des politiques sociales et de l'emploi visant à lutter contre le chômage et à promouvoir de meilleures conditions sociales. Par ses résolutions intitulées "[Vers une véritable Union économique et monétaire](#)" et "[Renforcer la dimension sociale de l'UEM](#)", le Parlement a contribué activement au débat sur la dimension sociale de l'Union économique et monétaire. Il

n'a cessé de rappeler la nécessité d'intégrer pleinement les objectifs en matière sociale et de l'emploi dans le semestre européen, en élargissant les indicateurs sociaux et en les rendant contraignants. Il a également réaffirmé sa volonté de voir son rôle décisionnel s'accroître dans ce processus. Depuis le début de la huitième législature, la commission de l'emploi et des affaires sociales travaille à l'élaboration d'une [proposition de résolution](#) et de questions orales à l'intention de la [Commission](#) et du [Conseil](#) sur l'emploi et les aspects sociaux de la stratégie Europe 2020, en vue de relancer le débat et d'accorder la même considération aux politiques sociales et de l'emploi et aux politiques macroéconomiques. Les députés devraient voter sur la résolution à l'issue du débat sur les réponses des autres institutions au cours de la période de session de novembre.